



| Informations de base | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| 2024/2054(INI) INI - Procédure d'initiative | Procédure terminée |
| Banque centrale européenne – rapport annuel 2024 Subject 5.20.03 Banque centrale européenne (BCE), SEBC | |

| Acteurs principaux | | | | |
|--------------------|--------------------|------------------------------------|------------------------|--------------------|
| Parlement européen | Commission au fond | | Rapporteur(e) | Date de nomination |
| | ECON | Affaires économiques et monétaires | VAN BRUG Anouk (Renew) | 19/09/2024 |

| Événements clés | | | |
|-----------------|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Date | Événement | Référence | Résumé |
| 10/10/2024 | Annonce en plénière de la saisine de la commission | | |
| 16/01/2025 | Vote en commission | | |
| 23/01/2025 | Dépôt du rapport de la commission | A10-0003/2025 | Résumé |
| 10/02/2025 | Débat en plénière |  | |
| 11/02/2025 | Décision du Parlement | T10-0011/2025 | Résumé |
| 11/02/2025 | Résultat du vote au parlement |  | |

| Informations techniques | |
|---------------------------|------------------------------|
| Référence de la procédure | 2024/2054(INI) |
| Type de procédure | INI - Procédure d'initiative |
| Sous-type de procédure | Rapport annuel |
| Base juridique | Règlement du Parlement EP 55 |
| État de la procédure | Procédure terminée |
| Dossier de la commission | ECON/10/01089 |

| Portail de documentation | | | |
|--------------------------|--|--|--|
| Parlement Européen | | | |
| | | | |

| Type de document | Commission | Référence | Date | Résumé |
|-----------------------------------------------------------|------------|---------------|------------|--------|
| Projet de rapport de la commission | | PE765.056 | 22/10/2024 | |
| Amendements déposés en commission | | PE765.337 | 13/11/2024 | |
| Rapport déposé de la commission, lecture unique | | A10-0003/2025 | 23/01/2025 | Résumé |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique | | T10-0011/2025 | 11/02/2025 | Résumé |
| Commission Européenne | | | | |
| Type de document | | Référence | Date | Résumé |
| Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière | | SP(2025)06 | 04/06/2025 | |

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

| Transparence | | | | |
|----------------|------------------------------|------------|------------|-----------------------------|
| Nom | Rôle | Commission | Date | Représentant(e)s d'intérêts |
| VAN BRUG Anouk | Rapporteur(e) | ECON | 22/01/2025 | European Central Bank |
| VAN BRUG Anouk | Rapporteur(e) | ECON | 25/11/2024 | European Central Bank |
| VAN BRUG Anouk | Rapporteur(e) | ECON | 21/11/2024 | Moneypositive |
| EICKHOUT Bas | Rapporteur(e) fictif/fictive | ECON | 21/11/2024 | Sustainable Finance Lab |
| EICKHOUT Bas | Rapporteur(e) fictif/fictive | ECON | 14/11/2024 | Positive Money Europe |
| VAN BRUG Anouk | Rapporteur(e) | ECON | 12/11/2024 | European Central Bank |

Autres membres

| Transparence | | |
|--------------|------------|-----------------------------|
| Nom | Date | Représentant(e)s d'intérêts |
| GOTINK Dirk | 10/12/2024 | Sustainable Finance Lab |

Banque centrale européenne – rapport annuel 2024

2024/2054(INI) - 11/02/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 378 voix pour, 233 contre et 26 abstentions, une résolution sur la Banque centrale européenne (BCE) - rapport annuel 2024.

Selon les projections macroéconomiques établies par les services de l'Eurosystème pour la zone euro, l'inflation mesurée par l'indice global des prix à la consommation harmonisé (IPCH) - qui a atteint un niveau de 2,4% dans la zone euro en décembre 2024 - devrait retomber à 2,1% en 2025, à 1,9% en 2026 et remonter à 2,1% en 2027. L'objectif principal de la BCE est de maintenir la stabilité des prix, qu'elle a définie comme un niveau d'inflation de 2% à moyen terme.

Vue d'ensemble

Tout en se félicitant du rôle joué par la BCE dans la sauvegarde de la stabilité monétaire et financière et dans le maintien de la stabilité des prix dans la zone euro, les députés ont souligné que **l'indépendance** de la BCE est essentielle pour lui permettre de remplir son mandat, de contribuer à la croissance économique, à la compétitivité et à la création d'emplois, tout en s'abstenant de prendre des mesures politiques. La résolution invite la BCE et le Parlement européen à utiliser pleinement les dispositifs de responsabilité et de transparence tout en préservant l'indépendance de la BCE.

L'inflation a déclenché une « crise du coût de la vie » pour les citoyens de l'Union. Les députés estiment par conséquent qu'il est impératif de **ramener l'inflation à son taux cible de 2%**. En effet, les niveaux élevés d'inflation touchent de manière disproportionnée les ménages à faibles revenus qui consacrent une part plus importante de leur budget aux produits de première nécessité. Ramener l'inflation globale à son niveau cible est donc également important pour le maintien de la cohésion sociale.

Si le maintien de taux d'intérêt trop élevés pourrait nuire à la croissance économique, le Parlement invite toutefois la BCE à ne pas baisser trop rapidement les taux d'intérêt et à évaluer l'incidence des modifications des taux d'intérêt sur les différents secteurs économiques, parmi lesquels les secteurs à forte intensité de capital.

Les députés ont reconnu que les mesures de politique monétaire prises depuis la crise inflationniste, due à la hausse du coût de l'énergie, ont permis de maîtriser l'inflation tout en évitant une forte détérioration économique. Ils ont souligné la nécessité d'appliquer correctement le nouveau cadre budgétaire pour garantir la crédibilité des politiques budgétaires au niveau de l'Union économique et monétaire.

Des **politiques budgétaires prudentes** des États membres peuvent compléter les efforts de la BCE pour maintenir l'inflation à un niveau bas. Il est par ailleurs essentiel de remédier aux **déficits publics excessifs** et aux niveaux d'endettement afin de maintenir une économie stable et afin que les gouvernements disposent d'une marge de manœuvre politique suffisante pour pouvoir réagir aux chocs négatifs.

Politique monétaire

Les députés se félicitent que l'inflation globale soit passée de son pic de 10,6% en octobre 2022 à 2,2% en novembre 2024 et de la baisse de l'inflation sous-jacente, qui est passée de son pic de 7,6% en mars 2023 à 2,7% en novembre 2024. Toutefois, des inquiétudes subsistent face à la **persistance d'une inflation sous-jacente élevée** et à son impact potentiel sur l'inflation globale.

Les députés ont souligné que les chocs d'offre, principalement dus à des sources externes, ont été parmi les principaux facteurs des poussées inflationnistes. Ils reconnaissent que la politique monétaire a un effet plus direct sur les niveaux d'inflation lorsqu'elle découle principalement de facteurs liés à la demande plutôt qu'à des facteurs relevant de l'offre. En outre, ils ont invité la BCE à continuer de revoir et d'améliorer ses modèles et leur rôle dans l'élaboration de sa politique, à la lumière des performances médiocres des modèles ces dernières années, afin de tirer les leçons des crises précédentes, en particulier pour mieux distinguer les sources d'inflation liées à la demande de celles liées à l'offre.

La résolution souligne que les chocs économiques au niveau de l'offre peuvent provenir de nombreuses sources, notamment d'événements géopolitiques, de catastrophes naturelles ou liées au climat et de cyberattaques. Elle souligne également que l'inclusion des logements occupés par leur propriétaire (LOP) dans l'IPCH est souhaitable pour des raisons de représentativité et de comparabilité entre les pays de la zone euro.

La BCE a réduit ses programmes d'achat d'actifs afin de parvenir à un équilibre entre les conditions de liquidité du marché et les niveaux d'inflation. La résolution souligne qu'en raison des intérêts sur les réserves bancaires détenues par les banques commerciales, l'Eurosystème a dû payer 120 milliards d'euros d'intérêts aux établissements de crédit en 2023, soit 0,8% du PIB de la zone euro. Le Parlement a demandé à la BCE d'atténuer ce problème.

En outre, la résolution souligne que les taux d'intérêt divergents dans la zone euro sont - en l'absence de perturbations financières graves - généralement le résultat de primes de risque différentes sur les obligations d'État reflétant, entre autres facteurs, des approches différentes en matière de politique budgétaire. Les États membres sont donc invités à mener des politiques budgétaires responsables et à garantir des niveaux d'endettement viables, afin d'assurer leur résistance aux chocs actuels et futurs.

L'euro numérique

Tout en prenant acte des progrès réalisés par la BCE, le Parlement estime que l'euro numérique ne sera une réussite que s'il apporte aux citoyens européens une valeur ajoutée tangible qu'ils peuvent comprendre. Cette initiative présente des avantages évidents, notamment le renforcement de l'autonomie stratégique en matière de paiements, le renforcement de la concurrence sur le marché des paiements de détail et une meilleure inclusion financière. Toutefois, les députés ont réaffirmé que les **espèces** devraient rester largement disponibles et accessibles à tout moment, afin de garantir la diversité des moyens de paiement.

Autres objectifs

Les députés ont souligné qu'un renforcement du **rôle international de l'euro** entraînerait une baisse des taux d'intérêt dans la zone euro, un renforcement du statut de l'UE sur la scène internationale et une amélioration de la stabilité macroéconomique. Ils ont invité la BCE à envisager de renforcer le rôle international de l'euro en vue d'accroître son attrait en tant que monnaie de réserve et de soutenir les évolutions du marché dans ce sens.

Le Parlement rappelle enfin que, sans préjudice du mandat principal de la BCE, les traités lui imposent de soutenir les politiques économiques générales de l'Union. Il invite la BCE à respecter son mandat lorsqu'elle interprète ses objectifs secondaires ou les poursuit. Il estime que le maintien de la stabilité des prix et de conditions macroéconomiques stables contribuera à créer les conditions propices à la mise en œuvre des objectifs de politique économique générale de l'Union.

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté le rapport d'Anouk VAN BRUG (RENEW, NL) sur la Banque centrale européenne (BCE) - rapport annuel 2024.

Selon les projections macroéconomiques de décembre 2024 établies par les services de l'Eurosystème pour la zone euro, l'inflation mesurée par l'IPCH devrait retomber à 2,1% en 2025, à 1,9% en 2026 et remonter à 2,1% en 2027. L'objectif principal de la BCE est de maintenir la stabilité des prix, qu'elle a définie comme un niveau d'inflation de 2% à moyen terme.

Vue d'ensemble

La Banque centrale européenne (BCE) joue un rôle crucial dans la préservation de la stabilité monétaire et financière, qui est essentielle à la croissance économique. Elle est chargée de maintenir la stabilité des prix dans la zone euro. Les députés ont souligné que l'indépendance de la BCE est essentielle pour lui permettre de remplir son mandat, de contribuer à la croissance économique, à la compétitivité et à la création d'emplois, tout en s'abstenant de prendre des mesures politiques.

Le rapport invite la BCE et le Parlement européen à utiliser pleinement les dispositifs de responsabilité et de transparence tout en préservant l'indépendance de la BCE. La BCE s'est efforcée de ramener l'inflation à son objectif de 2%, ce qui est nécessaire pour résoudre la crise du coût de la vie, car une inflation élevée affecte de manière disproportionnée les ménages à faible revenu et affaiblit le pouvoir d'achat.

Malgré les progrès réalisés, l'inflation de base reste élevée (2,7% en novembre 2024), ce qui crée une incertitude économique et augmente le coût de la vie. Si le maintien de taux d'intérêt trop élevés peut nuire à la croissance, une baisse trop rapide pourrait entraîner une nouvelle hausse de l'inflation. La BCE devrait évaluer soigneusement l'impact des changements de taux d'intérêt sur les différents secteurs économiques.

Les députés ont reconnu que les mesures de politique monétaire prises depuis la crise inflationniste, due à la hausse du coût de l'énergie, ont permis de maîtriser l'inflation tout en évitant de graves ralentissements économiques. Des politiques budgétaires prudentes des États membres peuvent compléter les efforts de la BCE, en permettant de répondre aux chocs économiques et en assurant la stabilité à long terme. Il est essentiel de remédier aux déficits publics excessifs et aux niveaux d'endettement afin de maintenir une économie stable et une croissance durable. Les politiques de la BCE sont évaluées en fonction de leur proportionnalité afin de s'assurer que leur impact économique plus large est conforme à son mandat.

Politique monétaire

Les députés se félicitent que l'inflation globale soit passée de son pic de 10,6% en octobre 2022 à 2,2% en novembre 2024 et de la baisse de l'inflation sous-jacente, qui est passée de son pic de 7,6% en mars 2023 à 2,7% en novembre 2024. Toutefois, des inquiétudes subsistent face à la persistance d'une inflation de base élevée et à son impact potentiel sur l'inflation globale.

Les députés ont souligné que les chocs d'offre, principalement dus à des sources externes, ont été parmi les principaux facteurs des poussées inflationnistes. Ils reconnaissent que la politique monétaire a un effet plus direct sur les niveaux d'inflation lorsqu'elle découle principalement de facteurs liés à la demande plutôt qu'à des facteurs relevant de l'offre. En outre, ils ont invité la BCE à continuer de revoir et d'améliorer ses modèles et leur rôle dans l'élaboration de sa politique, à la lumière des performances médiocres des modèles ces dernières années, afin de tirer les leçons des crises précédentes, en particulier pour mieux distinguer les sources d'inflation liées à la demande de celles liées à l'offre.

Le rapport souligne que les chocs économiques au niveau de l'offre peuvent provenir de nombreuses sources, notamment d'événements géopolitiques, de catastrophes naturelles ou liées au climat et de cyberattaques.

La BCE a réduit ses programmes d'achat d'actifs afin de parvenir à un équilibre entre les conditions de liquidité du marché et les niveaux d'inflation. Le rapport souligne qu'en raison des intérêts sur les réserves bancaires détenues par les banques commerciales, l'Eurosystème a dû payer 120 milliards d'euros d'intérêts aux établissements de crédit en 2023, soit 0,8% du PIB de la zone euro. Le rapport demande à la BCE d'atténuer ce problème.

En outre, le rapport souligne que les taux d'intérêt divergents dans la zone euro sont - en l'absence de perturbations financières graves - généralement le résultat de primes de risque différentes sur les obligations d'État reflétant, entre autres facteurs, des approches différentes en matière de politique budgétaire. Les États membres sont donc invités à mener des politiques budgétaires responsables et à garantir des niveaux d'endettement viables, afin d'assurer leur résistance aux chocs actuels et futurs.

L'euro numérique

La BCE progresse dans la mise en place de l'euro numérique. Cette initiative présente des avantages évidents, notamment une plus grande autonomie stratégique et une meilleure inclusion financière. Toutefois, les députés ont souligné que l'euro numérique devrait compléter, et non remplacer, les espèces physiques.

Rôle international

Les députés ont souligné qu'un renforcement du rôle international de l'euro entraînerait une baisse des taux d'intérêt dans la zone euro, un renforcement du statut de l'UE sur la scène internationale et une amélioration de la stabilité macroéconomique. Ils ont invité la BCE à envisager de renforcer le rôle international de l'euro en vue d'accroître son attrait en tant que monnaie de réserve et de soutenir les évolutions du marché dans ce sens.